<u>Utilisation du service DSN Signalement</u> ADV- Taux PAS



Fiche Pratique — PAS : Utilisation du service Signalement ADV Taux PAS



► Contexte

Afin de prendre en compte la situation fiscale d'un salarié <u>sans attendre le</u> <u>passage d'une DSN et le retour du CRM nominatif</u>, il est possible d'injecter un taux transmis par la DGFiP après dépôt d'une DSN Signalement ADV

La demande doit être effectuée sur le mois en cours de la constitution du 1^{er} bulletin de paie.

3 situations sont concernées par la récupération du taux PAS :

- 1. Nouveau salarié chez un employeur déjà présent dans la base
- 2. La récupération d'un employeur dont les déclarations étaient gérées hors Impact emploi
- 3. La récupération d'un taux pas pour un salarié changeant d'employeur



Le CRM DGFIP est reçu sous 5 jours maximum. Le taux récupéré est valide du ler jour du mois de la mise à disposition jusqu'au dernier jour du mois M+1.

► Génération d'une demande de Taux PAS

1/ Créez le contrat de travail du nouveau salarié

Saisir le numéro de contrat si celui-ci est connu. cette donnée est obligatoire dans le cadre de la reprise d'une association ou d'un salarié précédemment géré par un autre employeur :



- 2/ Ouvrir le menu « **Déclaration** » et cocher DSN signalement ADV
- 3/ Sélectionner dans choix DSN le contexte de la demande de taux :

Taux PAS Embauche:

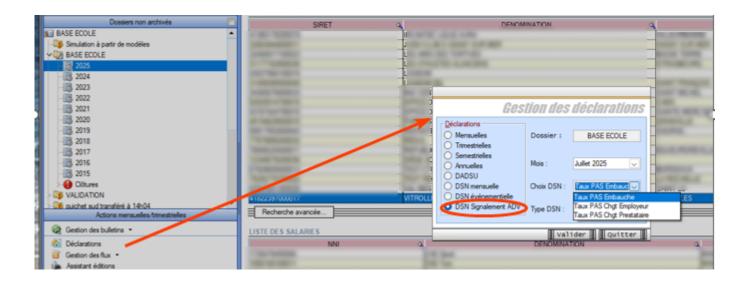
• Nouveau salarié chez un employeur

Taux PAS chgt Prestataire

• La récupération d'un employeur dont les déclarations étaient gérées hors Impact emploi

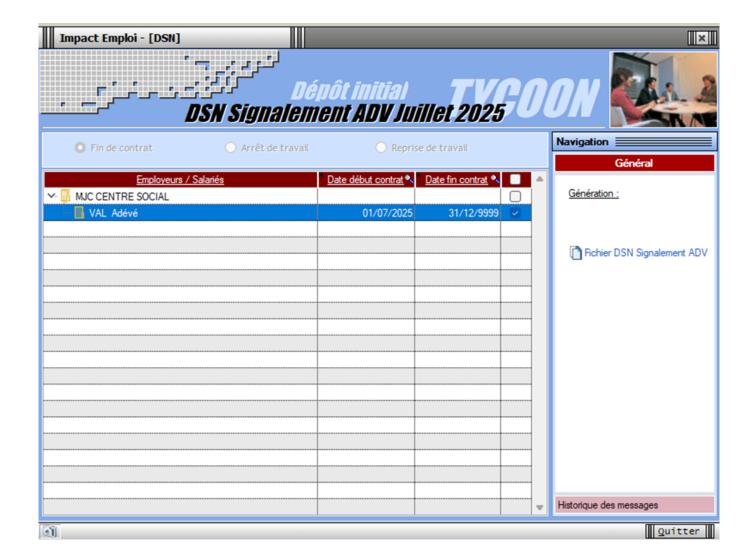
Taux PAS chgt Employeur

• La récupération d'un taux pas pour un salarié changement d'employeur



Cette sélection ouvre la fenêtre « **Signalement ADV** « « permettant la **sélection des salariés pour lesquels une demande de taux est à faire***.

- 1. * Sont sélectionnables les nouveaux salariés avec un contrat saisi et pour lesquels :
 - Aucune DSN mensuelle n'a été établie
 - Aucun taux encore valide n'est disponible dans la base de données
 - Un NIR est connu (exclusion des salariés avec un NTT)
- 4/ Sélectionner le salarié pour lequel effectuer le signalement,





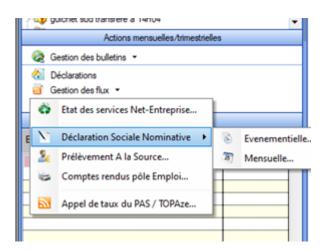
Lorsque vous souhaitez récupérer les taux PAS de plusieurs salariés, vous devez les selectionner un par un pour générer un fichier par salarié.



5/ Générer le (ou les) fichier(s) :

Le fichier contenant les données s'enregistre automatiquement sous « C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\dsn\evenementielle ».

- 6/ Ouvrir le module Gestion des flux
- 7/ Sélectionner Evénementielles au niveau de Déclaration Sociale Nominative :



8/ Choisir dans choix DSN/ Nature : Amorçage Taux PAS



- 9/ Déposer automatiquement les fichiers « Depôt automatique«
- 10/ Intégrer le taux en finalisant la GESTION DES FLUX comme pour les CRM mensuels. Procédure d'intégration automatique des CRM

<u>Gestion des flux DSN / PAS — Cycle de paie</u>



Fiche Pratique — PAS : Gestion des flux DSN / PAS — Cycle de paie

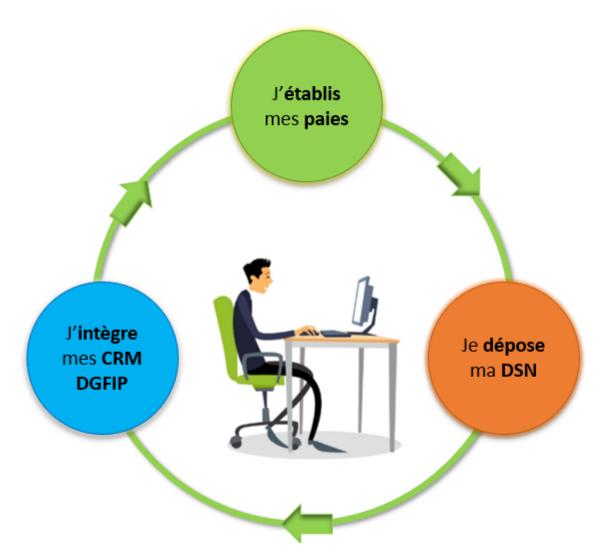


Sommaire :

- Gestion des flux DSN / PAS : le cycle de paie
- Zoom sur... J'établis mes paies
- Zoom sur... Je dépose ma DSN
- Chronologie de mise à disposition des CRM Nominatifs et Financiers

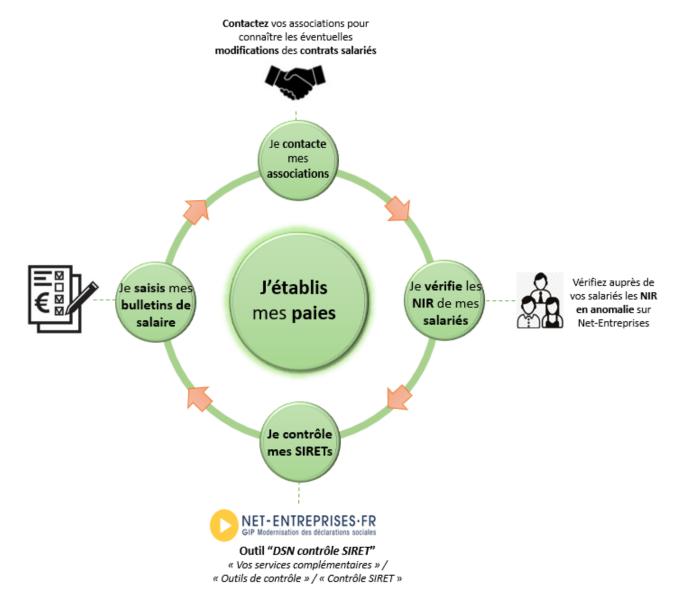
► <u>Gestion des flux DSN / PAS : le cycle de paie</u>

Afin de clarifier le cycle de la gestion des flux DSN/PAS, et plus généralement le cycle de paie, vous trouverez ici les schémas récapitulant les <u>actions à effectuer chaque mois</u> pour garantir la bonne application du dispositif PAS.



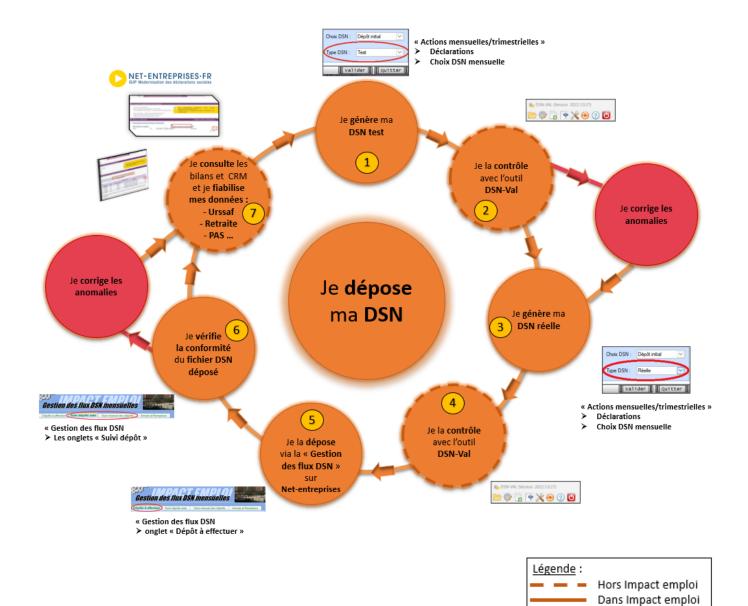


► Zoom sur… J'établis mes paies





► Zoom sur… Je dépose ma DSN



Etape	0ù ?	Action
1	IEA	Je génère ma DSN Test.
2	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Test » avec l'Outil DSN-Val.
3	IEA	Je génère ma DSN Réelle.
4	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Réelle » avec l'Outil DSN-Val.
5	Net-entreprises	Je dépose la « DSN Réelle » via la « Gestion des flux » sur Net- entreprises.
6	IEA	Je vérifie la conformité du fichier « DSN Réelle » déposé.
7	Net-entreprises	Je consulte les bilans de confromité et CRM et je fiabilise mes données : Urssaf, Retraite, PAS



► Chronologie de mise à disposition des CRM Nominatifs et Financiers

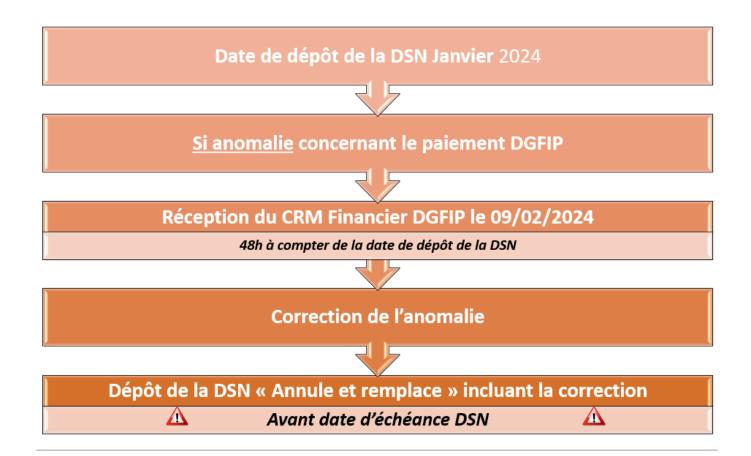


Intégration dans Impact emploi : il est nécessaire de vérifier la
disponibilité du retour (bilan/CRM) dans Net-entreprises avant de l'intégrer
dans Impact emploi.

► CRM Nominatif



► CRM Financier



▶Fiches pratiques Récupération des CRM PAS

Pour procéder à l'intégration des CRM dans Impact emploi, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la « **Gestion des flux DSN**« .

Suivez <u>ce lien</u> pour découvrir les étapes de l'**intégration automatique des CRM**.

Si vous rencontrez des difficultés, une procédure d'intégration manuelle des CRM est disponible : \underline{ICI}



<u>Gestion des flux DSN - Cycle de paie</u>



Fiche Pratique — Gestion des flux DSN — Cycle de paie

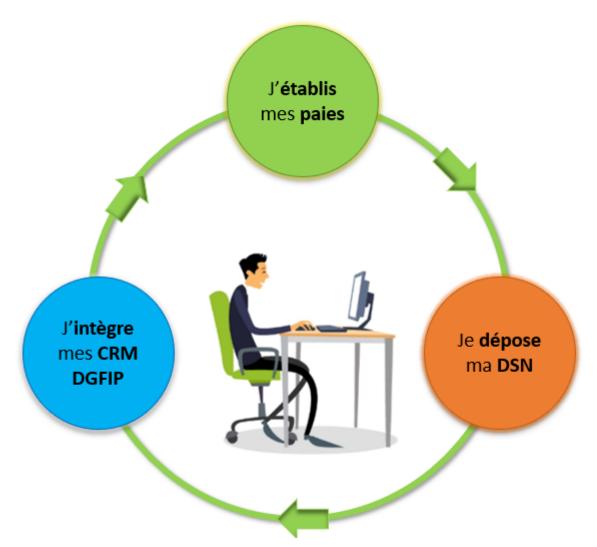


Sommaire :

- Gestion des flux DSN : le cycle de paie
- Zoom sur ... J'établis mes paies
- Zoom sur... Je dépose ma DSN
- Zoom sur... Je fiabilise mes données

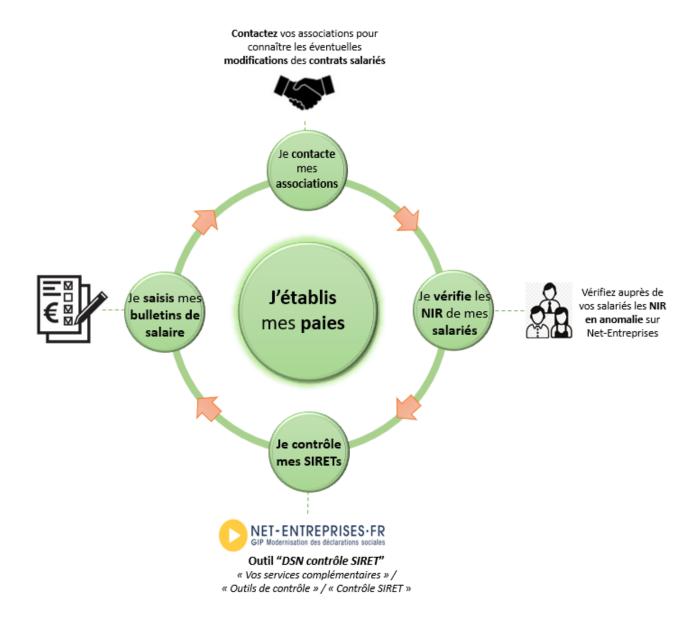
► <u>Gestion des flux DSN : le cycle de paie</u>

Afin de clarifier le cycle de la gestion des flux DSN, vous trouverez ici les schémas récapitulant les <u>actions à effectuer chaque mois</u> via le logiciel Impact emploi ET via Net-entreprises pour garantir la transmission des données exactes liées à la protection sociale de vos salariés aux organismes concernés.



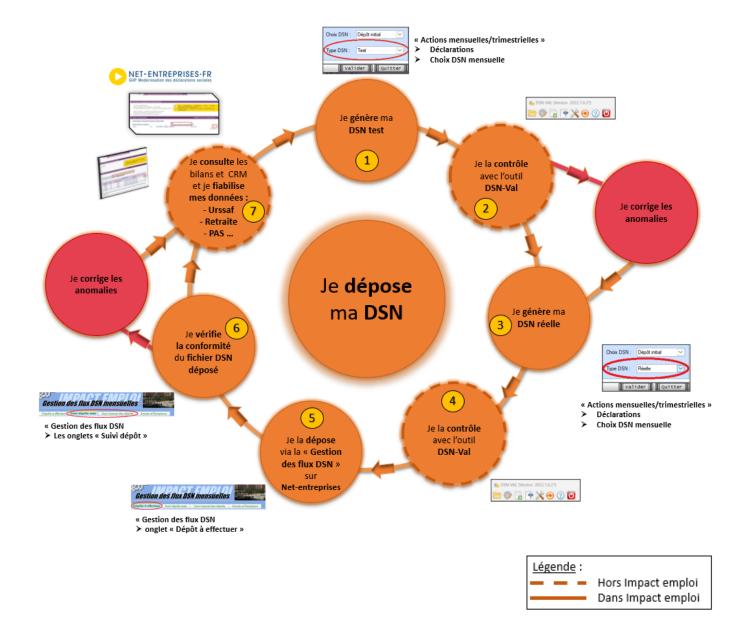


► <u>Zoom sur… J'établis mes paies</u>





► Zoom sur… Je dépose ma DSN



Etape	0ù ?	Action
1	IEA	Je génère ma DSN Test.
2	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Test » avec l'Outil DSN-Val.
3	IEA	Je génère ma DSN Réelle.
4	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Réelle » avec l'Outil DSN-Val.
5	Net-entreprises	Je dépose la « DSN Réelle » via la « Gestion des flux » sur Net- entreprises.
6	IEA	Je vérifie la conformité du fichier « DSN Réelle » déposé.
7	Net-entreprises	Je consulte les bilans de confromité et CRM et je fiabilise mes données : Urssaf, Retraite, PAS



► Zoom sur… Je fiabilise mes données

Ce paragraphe détaille l'**étape** du cycle **Je dépose ma DSN** : la fiabilisation des données.

▶ Préambule

Vérifier la disponibilité des Comptes-Rendus Métiers (CRM) et les bilans sur le tableau de bord de Net-entreprises.

Dès que le retour est disponible, il est nécessaire d'analyser son contenu et corriger les éventuelles anomalies.

► Comment accéder aux Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilans ?

Pour consulter les Comptes Rendus Métiers (CRM) et les bilans sur le tableau de bord de Net-entreprises, suivez ces étapes :

- 1. **Connexion**: Connectez vous à votre compte sur Net-entreprises.fr.
- 2. <u>Accès au tableau de bord DSN</u>: Une fois connecté, accédez au tableau de bord DSN (Déclaration Sociale Nominative).



3. <u>Sélection de la DSN</u> : Cliquez sur la DSN pour laquelle vous voulez consulter les CRM et bilans.

4. <u>Consultation des CRM et bilans</u> : Cliquez sur l'icône de loupe en face de chaque dépôt pour consulter les différents bilans et CRM mis à disposition par les organismes de protection sociale.

Ces étapes vous permettront de vérifier les informations transmises et de corriger les éventuelles anomalies.

▶ Quels sont les différents Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilans mis à disposition sur Net-entreprises ?

Voici les principaux Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilan mis à disposition selon l'organisme sur Net-Entreprises :

Organisme / Administration	CRM mis à disposition
Agirc Arrco	 Le compte rendu métier de type synthèse Le CRM de type notification Les écarts mentionnés par exemple sur les erreurs de plafond doivent être analysés et s'il y a lieu la correction effectuée en paie
Assurance maladie	 Bilan de non reconstitution du signalement Si le CRM porte une anomalie relevant de la responsabilité de l'employeur, le signalement doit être corrigé ou une DSI IJ opérée pour garantir le droit du salarié
Administration fiscale – DGFIP	Compte rendu métier nominatif (CRM nominatif)Compte rendu métier financier (CRM financier)
CNAV	 Bilan d'identification des salariés (BIS) : les cas où le BIS retourne un autre NIR que celui déclaré ou un NIR à la place d'un NTT déclaré doivent être corrigés pour la paie du mois suivant Contrôles inter déclarations (CID)
France Travail	 Bilan de non reconstitution du signalement – si le signalement n'est pas possible compte tenu des données mensuelles antérieures, une AED doit être faite Attestation employeur rematérialisée (AER)
Prévoyance, mutuelle et délégataires de gestion	• Bilan de traitement de l'Institut de Prévoyance (IP) et/ou de la mutuelle concernée
Urssaf	• Bilan de traitement Urssaf : les écarts de taux et d'assiette doivent être corrigés dans la DSN du mois suivant sur la période d'afférence

Dans ce tableau, les CRM avec des anomalies critiques pour les droits des salariés sont suivis des éléments clés à traiter.

► La Fiabilisation

∘ Données retraites

Pour fiabiliser les données relative à la retraite, consultez la <u>Fiche</u> Pratique « Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO.

∘ <u>Données DGFiP</u>

Vous disposez d'une aide pour la fiabilisation de vos données fiscales via la <u>Fiche Pratique « Gestion des flux DSN / PAS — Cycle de paie »</u>.

∘ Données Urssaf

Vous pouvez les récupérer via le site <u>Net-entreprises.fr</u> ou via l'espace individuel <u>Urssaf.fr</u>.

La <u>Fiche Pratique « Accéder au tableau de bord DSN de l'URSSAF</u> est à votre disposition pour vous aider à fiabiliser vos données sociales.

▶ Pour en savoir plus ...

• La vidéo sur le tableau de bord de la DSN réalisée par Net-entreprises



FAQ du webinaire n°2 — Méthodologie sur l'intégration du PAS

• A partir de quelle date en général les CRM sont disponibles ?

La règle générale est de 8 jours après l'échéance de la DSN, cependant ce délai peut être supérieur.

• Est-ce une obligation que de récupérer le taux sur Topaze ?

Non, ce n'est pas une obligation. Si vous souhaitez obtenir les taux « en anticipé » vous pouvez utiliser le service TOPAZE ou bien vous attendez 2 mois et ainsi vous appliquez le taux barème pour ces 2 mois.

• Est-ce qu'un tiers de confiance peut faire la demande de DGFIP pour une association ?

Oui s'il obtient l'accord de l'employeur. Vous retrouverez des informations dans la fiche pratique « Gestion de l'espace professionnel DGFIP »

• J'ai effectué une demande il y a quelques jours sur TOpaze. Je souhaite la retrouver, dois-je dois aller sur net entreprise, sur topaze ?

Il faut se rendre sur Net-Entreprise / autres services topaze puis consultation des demandes. Vous retrouverez ces informations dans la fiche pratique « Utilisation du service TOPAze ».

• Oue faut-faire si on oublie de remonter les CRM un mois ?

Vous avez un mois pour les remonter, passé ce délai contactez l'assistance.

• En cas de mauvais taux appliqué, taux barème si j'ai bien compris, c'est au salarié de faire les démarches auprès de la DGFIP ? Ou bien il y a une action à faire de notre part ?

Le salarié doit régulariser la situation directement avec la DGFIP.

• Devons-nous demander à chaque nouveau salarié s'il a un taux PAS personnalisé ?

Non, l'utilisation du service d'« Appel de Taux », appelé TOPAze, n'est pas obligatoire. Il s'agit d'un service mis à disposition des déclarants.

• Pouvez-vous expliquer la marche à suivre si on apprend que le n° SIRET change après que la DSN soit déposée ?

Vous devez attendre d'avoir remonté vos taux PAS avant de modifier le SIRET.

• Je viens de regarder, j'ai fait une demande sur TOpaze validée il y a quelques jours mais je n'ai aucun document. Dois-je dois attendre encore

Une fois la demande déposée, il faut attendre le retour du CRM nominatif sous 5 jours maximum dans l'onglet « Consultation des demandes ».

• Comment obtenir les identifiants DGFIP ? J'ai envoyé un mail mais on ne m'a jamais répondu ?

La demande n'est pas à faire par mail mais il faut se rendre sur le site de la DGFIP https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel avec accord de l'employeur (voir FP « gestion de l'espace professionnel DGFIP » à ce sujet).

• Sommes-nous obligés d'appliquer un taux ou pouvons-nous attendre de le recevoir de la DGFIP ?

Si les taux ne sont pas disponibles, alors il y aura application du taux barème par défaut. Le salarié pourra régulariser la situation directement avec la DGFIP.

> Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question ? Vous pouvez nous contacter à l'adresse <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>

Utilisation du service TOPAze



Fiche Pratique — PAS : Utilisation du service TOPAze



► Contexte

Afin de prendre en compte la situation fiscale d'un salarié <u>sans attendre le</u> <u>passage d'une DSN et le retour du CRM nominatif</u>, il est possible d'injecter un taux transmis par la DGFiP après demande via <u>le service TOPAze</u>.

La gestion de ce service est totalement manuelle, que ce soit en termes de dépôt du fichier, que pour la récupération et l'injection du CRM.

Ce service concerne <u>uniquement les nouveaux embauchés ne disposant pas dans</u> <u>Impact emploi d'un taux PAS valide</u>. Un nouvel embauché correspond soit à un nouveau contrat salarié dans Impact emploi, soit un salarié déjà créé mais dont le taux PAS n'est plus valide (plus de 2 mois).

Ainsi ce service n'est <u>pas proposé dans le cas d'un salarié qui souhaite une</u> actualisation plus rapide de son taux de PAS.

L'utilisation de TOPAze engage l'employeur et/ou le tiers sur le fait que la demande d'un taux s'effectue uniquement sur un contrat signé entre l'employeur et le salarié. Il ne doit pas y avoir de recherche de taux par anticipation ou par curiosité.

La demande doit être effectuée sur le mois en cours de la constitution du 1^{er} bulletin de paie.

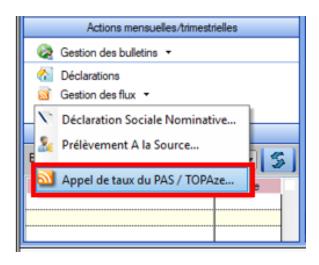
Le CRM TOPAze est reçu sous 5 jours maximum. Le taux récupéré est valide du ler jour du mois de la mise à disposition jusqu'au dernier jour du mois M+1.



Attention: Ce service ne concerne pas la reprise d'association.

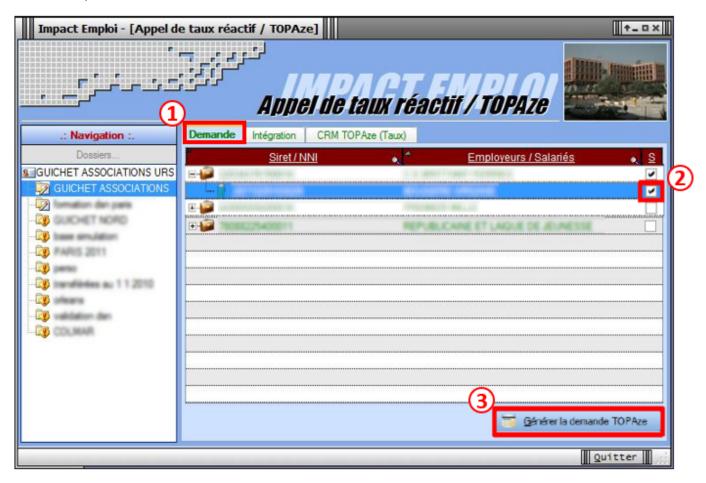
► Génération d'une demande TOPAze

- ---- Impact emploi association -----
 - Créez le contrat de travail du nouveau salarié
 - A partir du menu « **Gestion des flux** », sélectionnez « **Appel de taux du PAS / TOPAze** » :



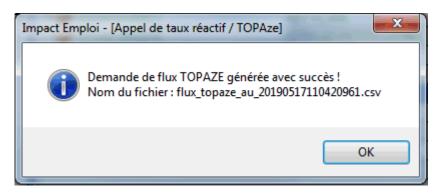
Cette option ouvre la fenêtre « Appel de taux réactif / TOPAze » permettant la sélection des salariés pour lesquels une demande de taux est à faire*.

- * Sont sélectionnables les nouveaux salariés avec un contrat saisi et pour lesquels :
- Aucune DSN mensuelle n'a été établie
- Aucun taux encore valide n'est disponible dans la base de données
- Un NIR est connu (exclusion des salariés avec un NTT)
 - A partir de l'onglet « **Demande** » (1), **déroulez la liste** des salariés de l'association employeur à l'aide du « + » ;
 - Sélectionnez le salarié concerné (2);
 - Cliquez sur « Générer la demande TOPAze » (3) :

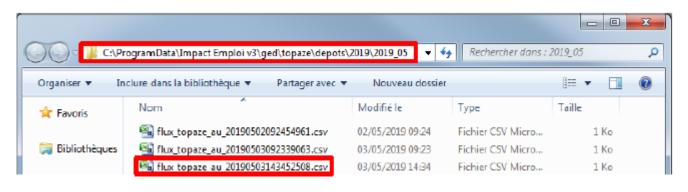


La fenêtre ci-dessous confirme la génération de la demande :

• Cliquez sur **OK** :



Le fichier contenant les données s'enregistre automatiquement sous
 « ProgramData/Impact Emploi V3/ged/topaze » :



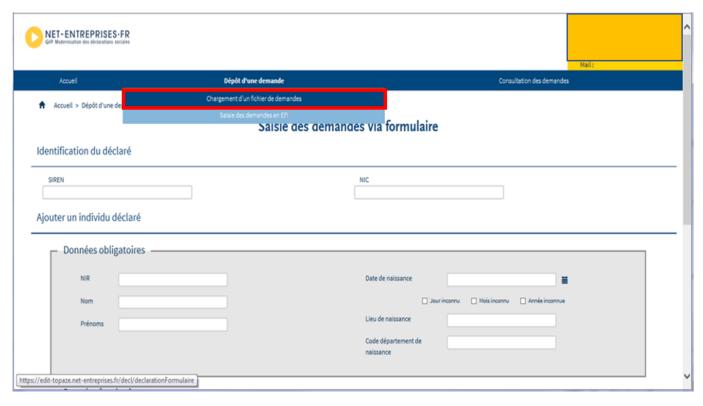
► Dépôt d'une demande TOPAze

- — — Portail Net-Entreprises **— —**
 - Sur la page d'accueil **Net-entreprises.fr**, cliquez sur « **Votre compte** » ;
 - Renseignez vos identifiants de connexion et cliquez sur « Je me connecte »;
 - A partir de votre « menu personnalisé », rubrique « Vos services complémentaires », cliquez sur « Autres services » (1) puis « TOPAze« (2)

Vos déclarations

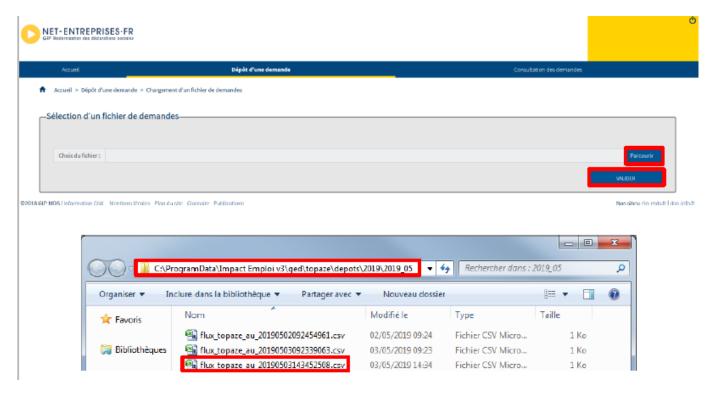


• 2 options s'offrent à vous : transmettre le fichier généré via l'onglet « Chargement d'un fichier de demandes » ou remplir le formulaire :

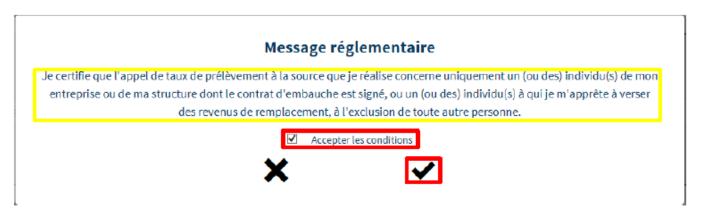


• Récupérez le fichier enregistré à l'étape précédente en cliquant sur

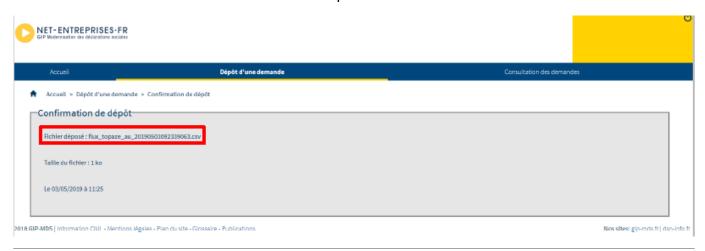
« Parcourir » :



• Acceptez les conditions :



• La fenêtre de confirmation du dépôt de la demande s'affiche :



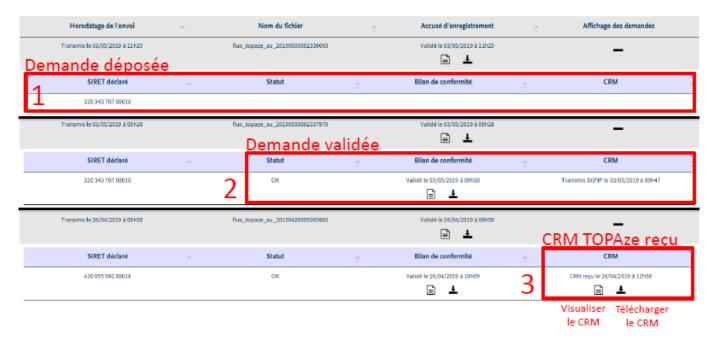
► Suivi d'une demande TOPAze et récupération du CRM

— — — — Portail Net-Entreprises **— — — —**

- Une fois la demande déposée, attendre le retour du CRM nominatif sous 5 jours maximum dans l'onglet « Consultation des demandes »
- Affichez les détails de la demande à l'aide du « + » :



• Récupérez le CRM reçu à l'aide du bouton de téléchargement (3) :



Enregistrez le CRM téléchargé sous le répertoire « TOPAZE » créé pour archiver les demandes et récupérer les CRM téléchargés est classé sous C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged se décompose en 2 sous dossiers : Dépôt et CRM.

Un dossier avec le mois de la demande et l'année permet de retrouver le fichier. Ainsi les chemins sont :

1/ pour les

dépôts : C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\TOPAZE\DEPOTS\AAAA (année en cours) \AAAA (année en cours) MM (mois de la demande) 2/ pour les

réceptions : C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\TOPAZE\CRM\AAAA (année en cours)\AAAA (année

en cours)_MM (mois de la demande)

Le taux peut être utilisé dès son intégration.

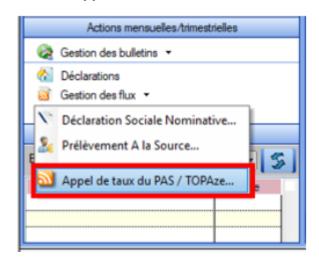
Il doit être intégré sous 2 mois si aucune DSN n'a été déposée depuis la récupération du taux. Un taux valide récupéré via la DSN prend le relais du taux récupéré par TOPAze.

La validité du taux TOPAze au sein d'impact emploi prend fin le dernier jour du 2nd mois suivant la mise à disposition (ou lorsqu'un nouveau taux est récupéré via la DSN).

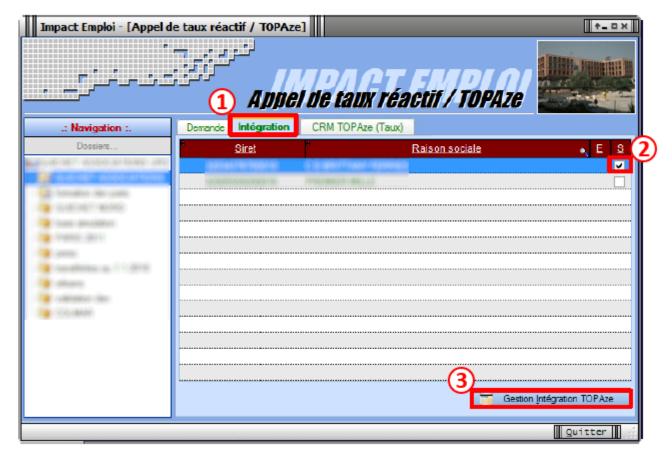
► Intégration d'un CRM TOPAze

— — — — — Impact emploi association **— — — —**

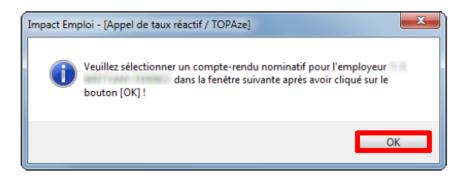
• De retour dans Impact emploi, onglet « **Gestion des flux** », cliquez sur « **Appel de taux du PAS / TOPAze...** » :



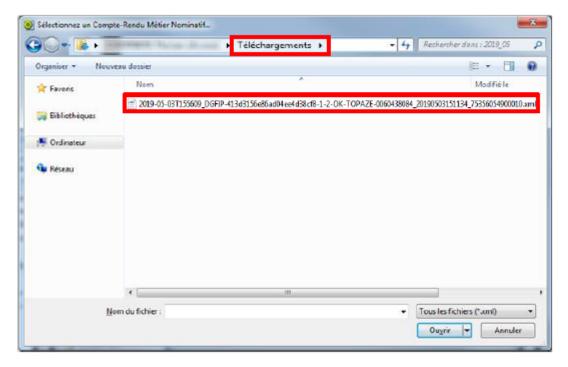
- A partir de l'onglet « *Intégration* » (1), **sélectionnez le salarié concerné** par le CRM TOPAze à intégrer (2) ;
- Cliquez sur « **Gestion intégration TOPAze** » (3) (Procédure identique à l'intégration manuelle des CRM. Cf fiche pratique <u>ICI</u>) :



• La fenêtre suivante s'affiche, cliquez sur OK :

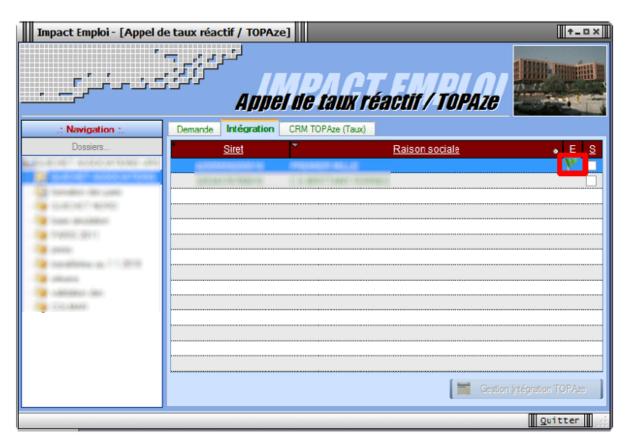


- Allez récupérer le fichier téléchargé précédemment
- Cliquez sur « *Ouvrir* » :



- La fenêtre de confirmation d'intégration s'affiche ;
- Cliquez sur « **OK** » :

Un drapeau vert confirme que la récupération du CRM via TOPAze est terminée !

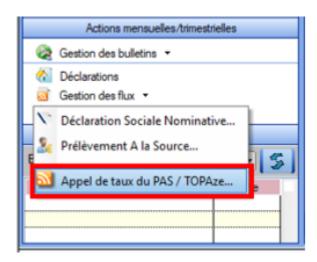


► Visualisation des taux suite à une demande TOPAze

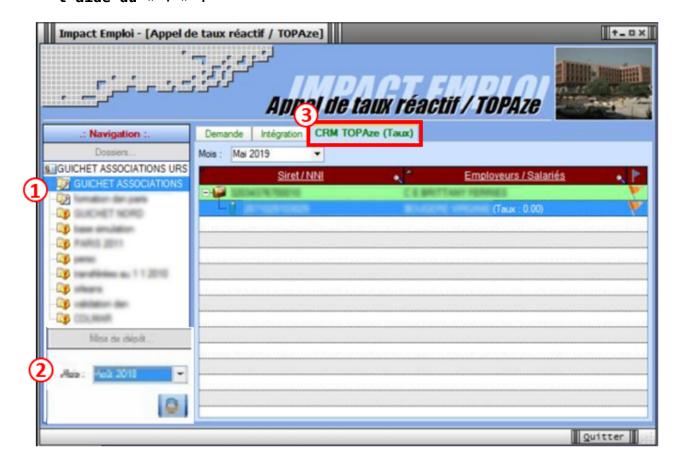
Le point d'accès à cette fonctionnalité est l'écran « *Appel de taux réactif TOPAze* ».

Le fonctionnement des onglets est identique au fonctionnement des onglets

- « CRM Nominatif (Taux) » et « CRM Nominatif (Anomalies) » de la fenêtre « Gestion des Flux PAS ».
 - Toujours à partir de l'onglet « Gestion des flux », cliquez sur « Appel de taux du PAS / TOPAze... » :



- Sélectionnez le dossier (1) ainsi que le mois concerné par la demande TOPAze (2) ;
- Puis cliquez dans l'onglet « CRM TOPAze (Taux) » (3) :
- Pour afficher les taux propres à chaque salarié, déroulez la liste à l'aide du « + » :



Lien utille : http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2051

<u>Procédure d'intégration automatique</u> des CRM



Fiche Pratique — PAS : Procédure d'intégration automatique des CRM

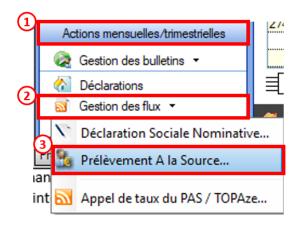


► Prérequis

Pour accéder à la Gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la Gestion des flux DSN.

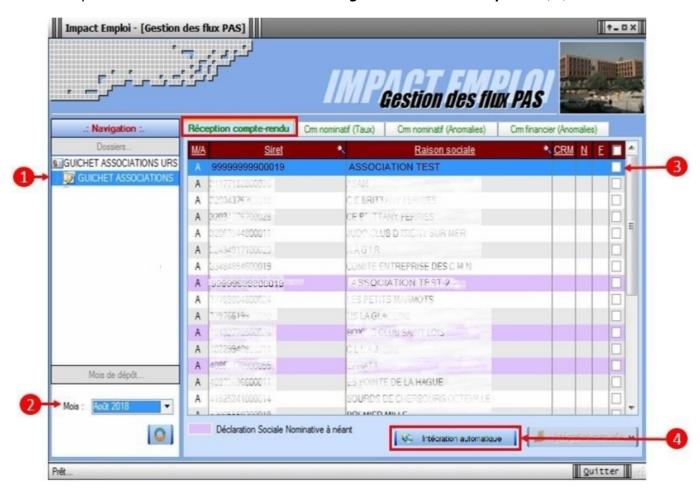
► Procédure

 Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « Actions mensuelles/trimestrielles », choisissez « Gestion des flux » puis « Prélèvement A la Source » :

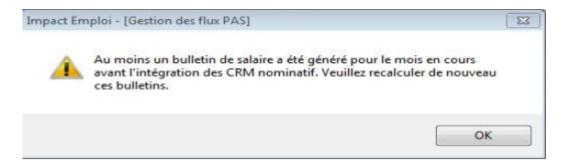


La fenêtre « Gestion des flux PAS » s'affiche :

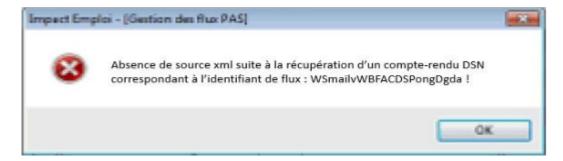
- Sélectionnez le dossier (1) ainsi que le mois de dépôt DSN concerné (2).
- Dans le volet « **Réception compte-rendu** », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM (3).
- Cliquez enfin sur le bouton « Intégration automatique » (4) :



• Si au cours de l'intégration vous rencontrez le message ci dessous, n'en tenez pas compte, cliquez sur « OK » et continuer :



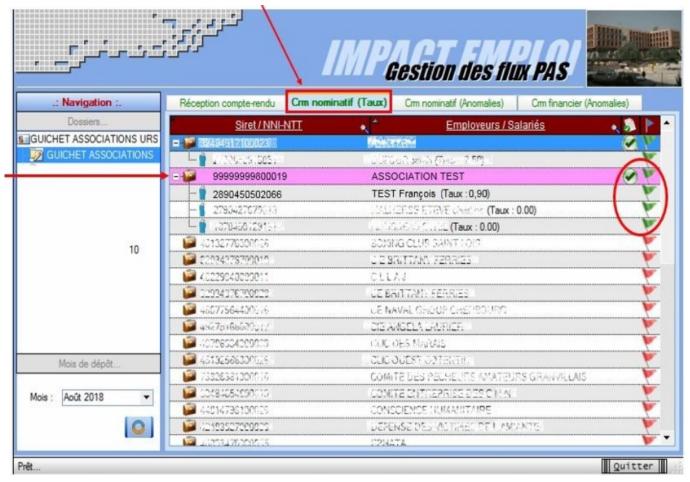
• Un autre message d'erreur peut également apparaître lors de l'intégration (voir ci-dessous), cliquez alors sur « OK » et continuez. Ensuite, quand vous vérifierez votre intégration, vous verrez sans doute des associations pour lesquelles l'intégration ne s'est pas faite alors que vous les aviez bien cochées. Il y a sans doute eu une micro coupure pendant le transfert, relancez alors l'intégration pour ces associations.



• Une fois l'intégration automatique réalisée, une **coche verte** apparait en bout de ligne pour signifier la bonne intégration du CRM, ainsi qu'un **drapeau vert** indiquant si le CRM Nominatif ou Financier est correct ou comporte une anomalie :

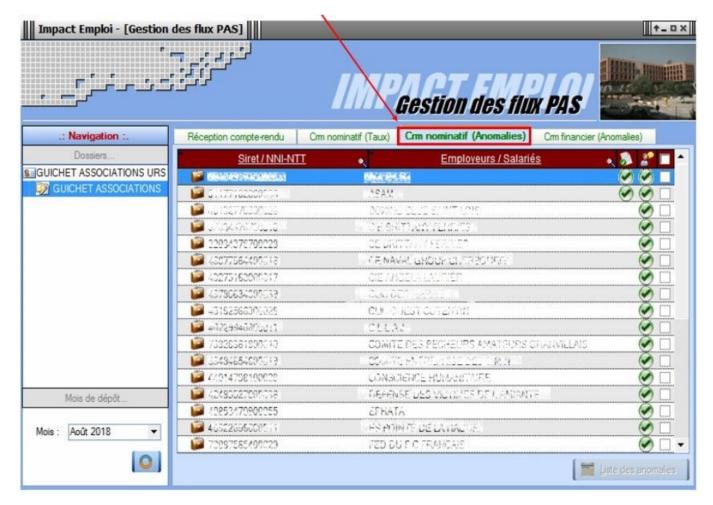


- Dans le volet « *CRM nominatif (Taux)*, l'ensemble des associations pour lesquelles des taux ont été retournés s'affiche.
- Pour afficher les taux propres à chaque salarié, déroulez la liste à l'aide du « + ». Ici encore, un drapeau indique la présence ou non d'anomalie sur le CRM (dans notre cas, il n'y a pas d'anomalie) :

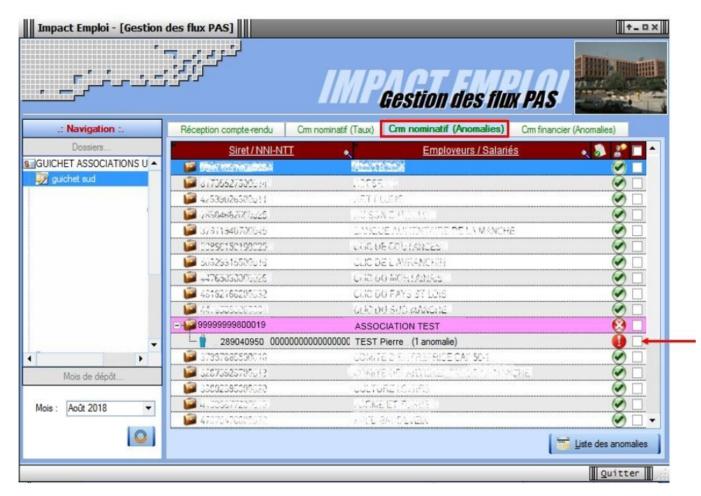


Légende des drapeaux :

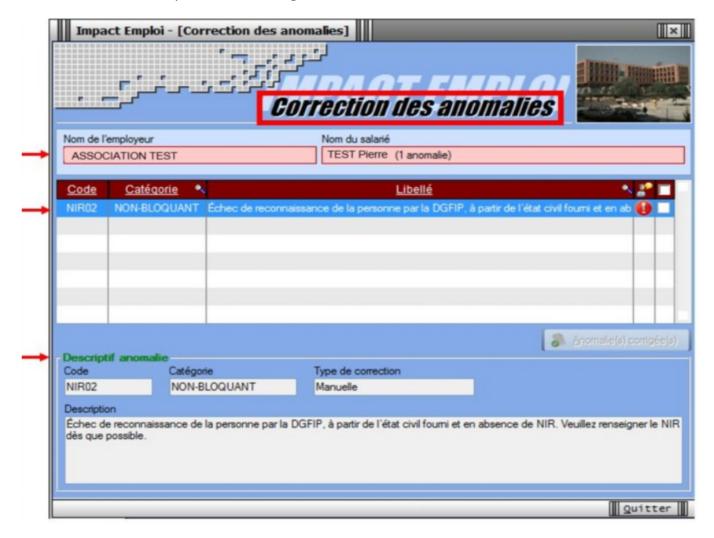
- Réception OK : Un taux est appliqué à chaque salarié de l'association
- Salarié pour lequel une absence de taux a été transmise par la DGFIP (Un taux barème lui sera appliqué)
- Association pour laquelle des taux « barème » sont appliqués à certains de ses salariés
- Absence d'information : CRM indisponible ou oubli d'intégration
- Pour consulter les anomalies, rendez-vous dans le volet « *Crm nominatif* (*Anomalies*) » (Dans notre cas, pas d'anomalie) :



• Si des **anomalies** sont détectées, l'écran ci-dessous apparaîtra :



• Il convient alors de **cocher la case** face au **point d'exclamation** signalant l'anomalie pour arriver sur l'onglet « **Correction des anomalies** », puis de **corriger l'anomalie** en suivant les indications :



L'intégration automatique des CRM Nominatifs est à présent terminée !

<u>Lisez-moi V3.00.69</u>

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version 3.00.69

LM_V69Télécharger

PAS - Procédure d'intégration manuelle

des CRM



Fiche Pratique — PAS : Procédure d'intégration manuelle des CRM



► Prérequis

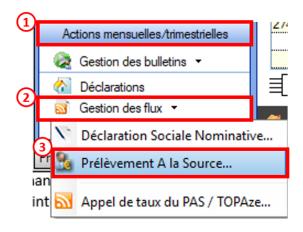
Pour accéder à la Gestion des flux PAS et procéder à l'intégration manuelle des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la Gestion des flux DSN.

Autre prérequis indispensable avant cette étape : La validation du Certificat de Conformité. (Une fiche pratique est à votre disposition <u>ICI</u>)

▶ Procédure

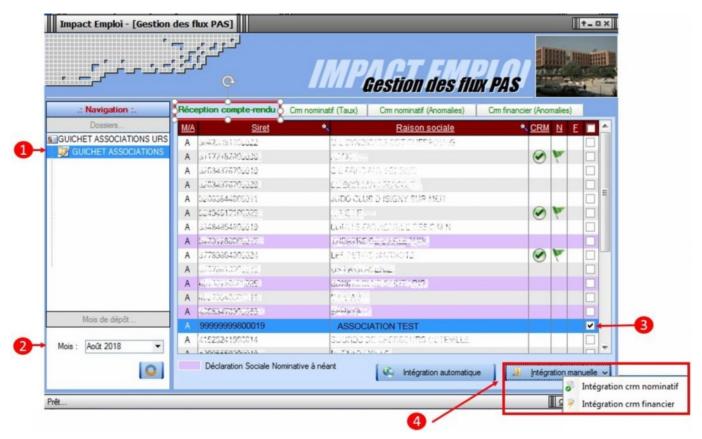
L'intégration manuelle des CRM impose de sélectionner une association à la fois. Cette manipulation est à renouveler pour chaque association de votre dossier.

 Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « Actions mensuelles/trimestrielles », choisissez « Gestion des flux » puis « Prélèvement A la Source » :

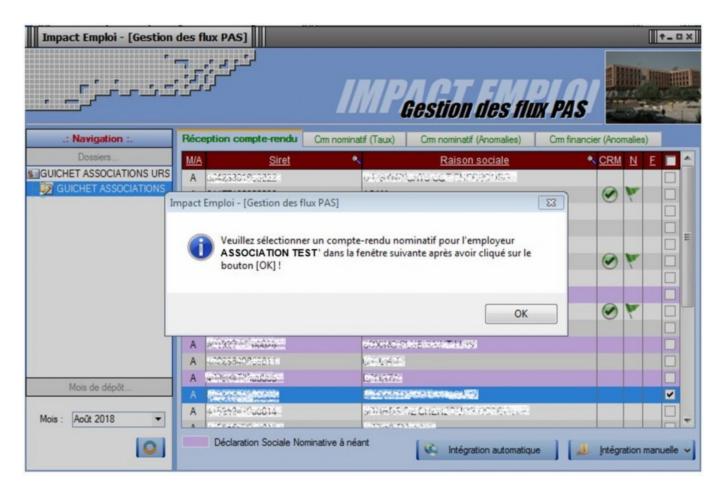


La fenêtre « Gestion des flux PAS » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** (1) ainsi que le **mois** de dépôt DSN concerné (2).
- Dans le volet « Réception des compte-rendus », cochez ensuite l'association pour laquelle vous souhaitez faire l'intégration manuelle des CRM (3).
- Cliquez enfin sur le bouton « *Intégration manuelle* » (possibilité d'intégrer un Nominatif ou Financier) :



• Impact emploi vous invite alors à **récupérer le CRM sur Net-Entreprises** (dans notre cas, nous cherchons à récupérer les CRM correspondant aux DSN d'août, donc à l'échéance du 15 septembre).

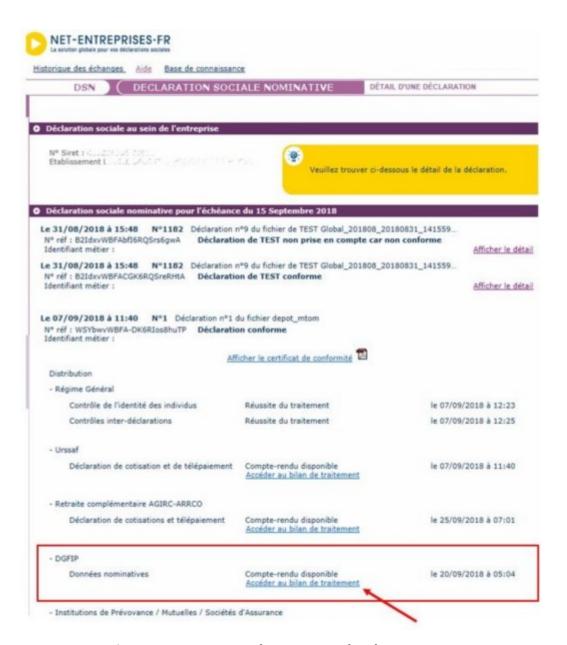


---- Sur Net-Entreprises ----

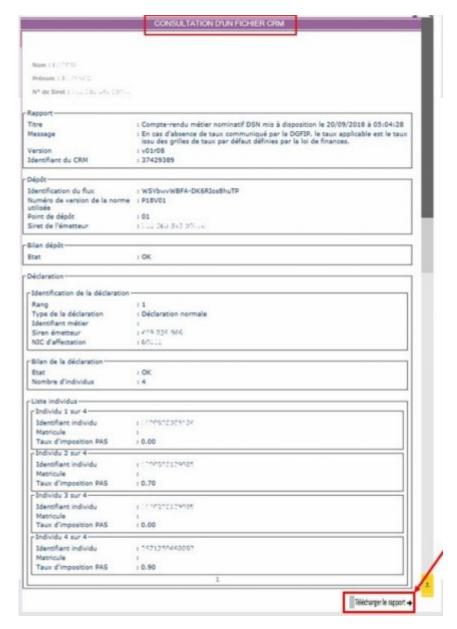
• Sur **Net-Entreprises**, choisissez l'échéance (dans notre cas 15/09), puis cliquez sur la **loupe** présente en bout de ligne de l'association concernée pour accéder au **bilan de traitement DGFIP** :



• Dans la zone DGFIP, cliquez ensuite sur « Accéder au bilan de traitement » :

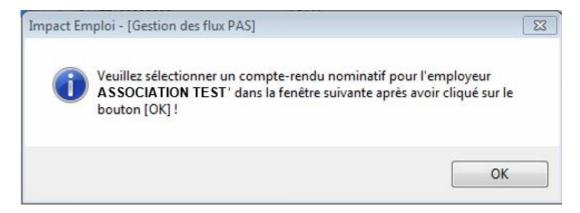


• La fenêtre « *Consultation d'un fichier CRM* » s'affiche. Cliquez alors sur « *Télécharger le rapport* » :

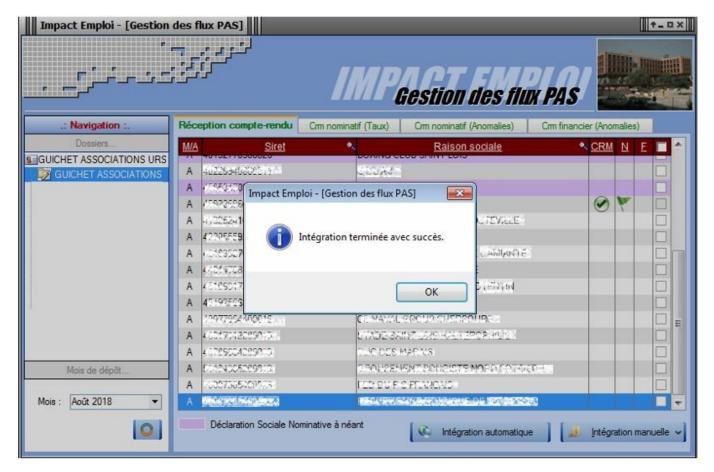


- Enregistrez-le sous le chemin C:\ProgramData\Impact Emploi
 v3\ged\crm_nominatif\travail\2018 et créez le sous dossier 2018_xx selon la période (ex : 2018_08 pour août).
- Retournez ensuite dans Impact emploi cliquer sur « OK » :

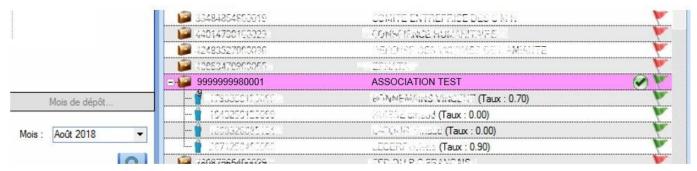
– – – – Impact emploi association – – – –



• Sélectionnez le fichier récupéré sur Net-Entreprises pour terminer l'intégration du CRM.



• A partir du volet « *Crm nominatif (Taux)* », vous pourrez vérifier que les taux des salariés dans Impact emploi sont bien les mêmes que ceux disponibles sur Net-Entreprises dans le bilan de traitement DGFIP :



Volet « Crm nominatif (Taux) »

```
-Bilan de la déclaration
 Etat
                                 : OK
 Nombre d'individus
                                 : 4
-Liste individus-
 -Individu 1 sur 4-
  Identifiant individu
                                 : 18000029035109
  Matricule
  Taux d'imposition PAS
                                 : 0.00
  Individu 2 sur 4-
  Identifiant individu
                                : 1790530109000
  Matricule
  Taux d'imposition PAS
                                : 0.70
  Individu 3 sur 4-
                                : 1946950128095
  Identifiant individu
  Matricule
  Taux d'imposition PAS
                                : 0.00
 -Individu 4 sur 4-
  Identifiant individu
                                125777 -100000
  Matricule
  Taux d'imposition PAS
                                : 0.90
```

Bilan de traitement DGFIP

L'intégration manuelle du CRM est à présent terminée !

Lisez-Moi V3.00.64

Vous trouverez ci-joint le lisez moi de la v3.00.64 v30064